

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017

Secrétaire de séance : Mr RAMBAULT Emmanuel

Remarques : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Mr le maire demande que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour : Ravalement façade de la salle de sports. Accord à l'unanimité.

- Théâtre : augmentation puissance électricité suite à l'ajout de nouveau matériel. Accordé.
- Salle de sports : porte d'entrée en cours de réparation suite au forçage de la crémone (volontaire ou involontaire ?)
- Logement locatif n° 2 route de Parthenay : peinture par l'entreprise Fonteneau suite au départ de la locataire : 5.191 € HT (rappel du loyer de 487 €/mois)
A ce sujet, le préavis de départ donné par la locataire se termine le 17 janvier 2018, cependant, le maire propose de ne pas faire payer le loyer de janvier car nous avons pris possession de l'appartement pour réaliser des travaux de peinture. Le conseil accepte.
- Demande de l'association les JEP'S pour la salle de musique du 1^{er} étage : 7 prises de courant supplémentaires, 1 clé de la porte supplémentaire, wifi. Affaire à suivre. Mr le maire fait remarquer que la participation de l'association lors de manifestation communale serait bienvenue.
- Ravalement salle de sports : présentation de 3 devis, le conseil choisit le moins disant : 7.317 €. Couleur du bardage à définir en commission.
- Mur de l'église côté Ouest : prévoir la réfection du mur suite à la démolition du préau. Attention à l'étanchéité.
- Mur de la mairie côté Ouest : prévoir également de réparer l'humidité avec un professionnel.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINE

- Illuminations Noël : prévoir leur démontage semaine prochaine. Faut-il investir pour l'année prochaine ? ou la location ? Des sujets ont été endommagés à cause de la tempête. A voir en commission pour un achat en début d'année pour profiter des soldes.
- Aire de camping de car : passage caméra pour réseau assainissement réalisé
- Route de Boussais : arbres morts le long de la route tombés : rappeler le propriétaire (Mr De Beauregard)
- Trou sur la nationale à signaler
- Achat du chemin piétonnier réalisé : travaux de terrassement à réaliser.

- Chemin du Deffend : des trous se sont formés, il s'agit d'un bi couche et non pas d'un enrobé.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

- TAP : l'avis du conseil sur le rythme scolaire de 4 jours a été transmis. Nous sommes donc dans l'attente de la décision du DASEN. Réponse prévue courant février.
- Spectacle de fin d'année a eu lieu avec une animation satisfaisante par « les recycleurs de son ».
- Conseil des jeunes : présentation à l'aggl du « projet jeunes 79 » reportée en janvier.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

Vœux du maire 12 janvier 2018 : achat de 20 peluches pour les nouveaux nés (7 € l'unité) et remise lors de la cérémonie (+ carte de vœux). A disposition à la mairie si les parents sont absents.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

- Rond-point RN 149 / RD 177 : réception d'une lettre ce jour du Directeur Interdépartemental Des Routes Centre Ouest (DIRCO) nous informant de l'avis favorable pour la réalisation des travaux du giratoire.
- inspection académique nous prévient de la rentrée à l'école publique d'enfants d'une famille de demandeurs d'asile de Géorgie.
- Lettre de l'Insee : 1707 habitants en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (prochain recensement en 2019)
- repas des aînés : repas et animation satisfaisants et appréciés et bonne participation du conseil des jeunes mais moins bonne de la part des conseillers municipaux.
- agenda 2018 distribué : remerciements à l'UCA. Voir à le distribuer plus tôt.
- assemblées générales
 - UCA : le 26 janvier à 19 h 30
 - Informatique à Chiché le 23 janvier à 20 h
 - Randonnées chichéennes le 2 février à 18 h 30
- information du nouveau propriétaire de la parcelle AX n° 116 à la Toupetière : interdite d'accès aux chasseurs, seuls les pêcheurs sont autorisés.
- demande de l'UNC de Bressuire : pose d'une banderole pour annoncer 2 lots. Autorisé mais à poser dans l'agglomération et à enlever dans la semaine qui suit les manifestations.
- montant des taxes locales perçues en 2017 : 421.083 € (prévision 415.000 €) dont taxe d'habitation 166.706 €.

- arrêté préfectoral du 29 novembre 2017 autorisant l'exploitation d'un parc éolien de 3 machines sur Boismé, Terves et Chanteloup.
- commission de sécurité à prévoir en 2018 : salle des fêtes, théâtre et l'EHPAD .
- nouvelle association créée en 2017 : 3 membres (Tony ROBIN, président, Nicolas Baudouin et Cédric Piette) dénommée « village miniature ».
- réception de la somme de 8.112 € pour la vente de l'électricité panneaux photovoltaïque à l'école.

3. CONTRAT ENTRETIEN DES CAMPANAIRES À L'ÉGLISE

L'entreprise LUSSAULT propose la reconduction du contrat d'entretien des cloches à l'église : 190 € HT. Vérifier la conformité de l'installation de chauffage à gaz. A voir avec le conseil paroissial.

4. CRÉATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (ID 79)

Cette agence propose d'accompagner les collectivités notamment dans la formalisation de leurs projets d'investissement. Les communes de l'Agglo déclinent cette offre car les services sont proposés par l'agglo pour les communes membres.

5. PROPOSITION DE CONTRAT VIST AND COM POUR LES LIGNES TÉLÉPHONES ET INTERNET

L'opérateur (Orange) change mais le fournisseur (Vist and Com) reste le même. Voir pour le changement du PC à l'atelier car nombreux problèmes de réception des mails.

6. AGGLO 2 : CONVENTION POUR L'UTILISATION DES TRANSPORTS ET L'ENTRÉE POUR LE CENTRE NAUTIQUE PAR LES ÉCOLES DE CHICHÉ

Le coût est de 1,30 € par enfant/entrée. La commune prend en charge tous les enfants scolarisés à Chiché.

7. CONVENTION D'ADHÉSION AVEC LE CDG 79 POUR LES TRAVAUX À FAÇON (PAIES)

La convention d'adhésion au service de travaux à façon paie auprès du centre de gestion : 66 €/agent pour l'année, est renouvelée pour l'exercice 2018.

8. CANTINE : CONTRAT POUR LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Le maire présente les contrats de Ecolab (actuel fournisseur) et Callisto Systemes pour la dératisation et désinsectisation du restaurant scolaire.

Les contrats comprennent : 4 passages l'année pour la dératisation et 2 passages l'année pour les blattes. Coût pour Ecolab : 922,50 € TTC/ an (contrat de 3 ans) et Callisto : 187 € TTC/an (contrat pour 1 an). Le conseil choisit l'entreprise Callisto systemes (Niort) moins disante.

9. QUESTIONS DIVERSES

- a. **PLUI Zone Humides** : 2 réunions ont eu lieu en novembre et décembre avec tous les agriculteurs de la commune (environ 25 ont participé) pour définir les zones

humides sur la commune. En janvier : travail sur le terrain et remise du bilan le 7 mars à 10 h.

b. Mr GROLLEAU souhaite revenir sur le **coût des ordures ménagères** en apport volontaire.

En apport volontaire la part fixe serait diminuée de 9 % par rapport à la collecte en porte à porte. Ceci ne représente pas une diminution significative, comme l'avait initialement demandé le conseil municipal de Chiché par délibération en 2014.

La taxe incitative devrait être mise en place en 2019 pour les communes qui ont été équipées. En ce qui concerne la commune de Chiché, le conseil aimerait connaître la date pour son équipement ? Précision avait été faite en 2014 que les bacs de collecte devaient être semi-enterrés.

Pour toutes ces questions, le maire propose d'inviter le vice-président en charge de cette compétence à l'agglomération pour expliquer le nouveau tarif lors d'une prochaine réunion du conseil.

c. Lotissement du Pinier 2 : une maison est en cours de construction depuis plusieurs années sur la parcelle 14, rue de la Voie Lactée, il conviendrait de voir les propriétaires pour connaître leur intention par rapport à la finition de cette maison. Cette situation n'est pas satisfaisante car il y a atteinte à l'environnement. Voir également au niveau de la sécurité de ce chantier. Une rencontre avec les propriétaires sera organisée afin de leur demander un engagement et un délai pour terminer les travaux. Affaire à suivre.

d. Le container de la salle de gym n'est plus à sa place. A voir avec les employés communaux pour en commander 2 autres.

e. Prochain conseil : le 5 février 2018 et CCAS le 1^{er} février.